COMPTE-RENDU de la réunion du
Comité Directeur du CODEPESSM 17
du lundi 02/04/2013

CR n°2013-3

Locaux Rue de la Ferronnerie, 17300 – ROCHEFORT

Ouverture de la séance à 19h40
En présence de :

GURRUCHATEGUI	Laurence	Présidente
BISCARAT	Dominique	Président adjoint
PRINCE	Daniel	Vice Président
AUBERT	Michel	Trésorier
LEFEVRE	Alain	Secrétaire
GERBER	Guillaume	Secrétaire adjoint
GILBERT	Christian	Représentant les SCA
BERTHONNEAU	Fabrice	Membre
BLANCHARD	Bernard	Membre
HERRAÏZ	Sandrine	Membre
JAMOIS	Nicolas	Membre
MINCHIN	Véronique	Membre
PERON	Thierry	Membre
SANQUER	Muriel	Membre

Et en présence de :

MOIZAN	Gilles	Pdt Commission Technique Départementale

Absents excusés :

LEMUET	Karine	Trésorière adjointe
PICOT	Laurent	Membre

Président de séance :

GURRUCHATEGUI Laurence

CNDS

- Laurence, Muriel, Karine, Michel et Guillaume, du dossier CNDS, (demandes émanant des Clubs et projets Codep). Il en ressort que certains clubs n'ont pas produit de demande et qu'il conviendra d'anticiper les demandes pour l'année prochaine.
- Alain demande une copie dématérialisée du dossier pour archivage et une copie pour information des membres.
- Reste à boucler le retour des actions CNDS de l'an dernier.

Recycleurs

- Laurence fait un résumé de la chronologie des faits qui ont précédé à la remise des recycleurs et matériels connexes. Une plainte a été déposée le 22 mars et la Gendarmerie qui est, depuis, informée de la restitution effective du matériel du 28 mars. Celui-ci devra être vérifié quantitativement et qualitativement sous une semaine pour clore le dossier. Les différentes factures et documents ont également été restitués pour un montant global d'environ 42 000 euros.
- Nous notons un mélange entre le matériel destiné au CODEP et le matériel destiné à autrui (qui a été refacturé).
- Une lecture des extraits de CR de réunions du Codep en dates du 19/01 et 30/03/2009, traitant des recycleurs est faite par Guillaume.
- Il convient désormais de réaliser une vérification des matériels par Bernard et Dominique. Une aide technique sera apportée par Jean Pierre Stéphanato moniteur CCR
- Dominique évoque le bilan des formations ''recycleur'' réalisées depuis leur acquisition :
  Environ 20 plongeurs sur quatre années pleines dont 10 extérieurs et 10 Charentais Maritimes comprenant 7 adhérents du Subaqua. Les formations étaient facturées au prix de 350 Euros environ.
- Laurence, après avoir entendu les avis de chacun décide de mettre au vote la décision de vendre l'ensemble de ces matériels : 11 membres sur les 14 présents ont répondu positivement, 3 contre, pas d'abstentions.
- Un prix de 5 000 euros à débattre est proposé pour chaque ensemble recycleur, néanmoins, une analyse du marché est nécessaire. (Possibilité de faire une insertion dans le ''subaqua'' fédéral).

Présence du CODEP au Grand Pavois.

- Laurence évoque la possibilité d'être présent à cette grande manifestation.
- Chacun des membres donne son avis sur cette opportunité et les contraintes engendrées, à savoir, succinctement et de manière non exhaustives :
  - La disponibilité permanente, avant, pendant, et après la manifestation, d'un ''pilote'' prenant en charge la responsabilité de l'organisation.
  - Deux volontaires supplémentaires pour l'assister, avec une grande disponibilité.
  - La location de la fosse de plongée sur camion.
  - Des volontaires en nombre suffisant pour accueillir le public pendant toute la durée du salon.
  - L'organisation et la gestion des volontaires, accueil, alimentation, matériel.
  - Recherche de sponsors pour financer la fosse de plongée.
  - Etc…
- Nota : L'organisation du Grand Pavois offrirait gracieusement l'emplacement (reste à connaître sa situation sur le site), resterait à notre charge le règlement de l'énergie et la moquette.
- En outre, il est évoqué les retombées auprès des Institutionnels notamment.
- Compte-tenu de la complexité de l'organisation, Laurence adressera un mail à tous les Présidents de club et de commission en vue de trouver des volontaires pour les missions évoquées ci-dessus.
- En conséquence, la décision de participer ou non sera prise ultérieurement en fonction des retours de volontariats.

- **Déplacement des membres du CODEP.**
  - Il apparait que les déplacements ouvrants droits à remboursement de repas sont réglés directement par le trésorier. Néanmoins, afin d'être en adéquation avec la règlementation fiscale, chaque membre devra remplir une fiche annuelle de déplacements, en dehors de leur déplacements ''club''. Cette fiche permettra d'établir un document Cerfa, individuel, qui pourra être présenté à l'administration fiscale en cas de demande de cette dernière.
  - Alain fournira à ceux qui sont intéressés un modèle de fiche utilisée dans son club.
  - Alain précise que la tenue d'un registre des activités est obligatoire. Il demande aux membres du comité directeur de lui faire parvenir les informations concernant leurs activités.

- **Journée des Commissions :**
  - Gilles rappelle le déroulé de l'organisation de cette journée en 2012. Il en conclu que la cible doit être précisée avant toute chose ainsi que son contenu.
  - La date possible du 19 octobre 2013 est retenue pour cette journée.
  - L'organisation d'une réunion des présidents de commission sera organisée par Dominique pour une date de réunion à définir.

- **Site du CODEPESSM 17 :**
  - Quelques membres évoquent la nécessité d'une régénération de notre site. Après divers échanges, il apparaît nécessaire de réaliser le développement d'un nouveau site plus attractif, en parallèle de l'exploitation de celui existant jusqu'à la mise en place du nouveau site.
  - Dominique invite les membres à consulter le site du CODEP 75 qui peut-être un guide à la réalisation du nôtre.
  - Il sera nécessaire de trouver un ''Webmaster'' pour l'exploitation du Site et d'établir un cahier des charges. Le nom d'Eric CAMILLERI est évoqué.

- **Validation des Présidences de Commissions :**
  - 1 - Commission médicale et de prévention. (définir si besoin)
  - 2 - Commission juridique départementale :
    - PRINCE Daniel, avec l'assistance de HERRAÏZ Sandrine, RUMBERGER Michel
  - 3 - Commission technique départementale :
    - MOIZAN Gilles (acté lors de l'AG élective)
    - Secourisme : GRADAIVE Eddy (SC Surgères)
  - 4 - Commission sportives départementales :
    - Apnée
      - Roland PERRET - ile d'Oléron, à confirmer
    - Hockey
      - DIEDRICH Quentin (acté lors de l'AG élective)
    - Nage avec palmes
      - DOUX Franck (SC Surgères)
    - Souterraine
      - CAYSAC Célian
  - 5 - Commission ''culturelles'' départementales :
    - Audiovisuelle
      - , MICHAUD Alain, avec l'assistance de DUPERRE Gérard et Sandrine HERRAÏZ.).
    - Environnement-:
      - PICOT Laurent (avec l'assistance de Dominique BISCARAT)
    - Biologie subaquatique :
      - CHARPENTIER Patrick (acté lors de l'AG élective)

- **TIV**
  - La question est posée sur la dotation des macarons à apposer sur les bouteilles. Gilles expose la démarche qui apparait lourde. Néanmoins, il sera demandé aux responsables d'alléger le processus et d'anticiper les remises de macarons aux clubs en demandant à ces derniers de fournir la liste complète de leurs blocs ''tivés'' avec les numéros constructeur des bouteilles.

- **Questions et interventions diverses :**
  - Dominique fait part d'une demande d'un licencié du club de Rochefort pour une formation MF 2. Dominique l'a orienté vers Michel RUMBERGER.
  - Daniel fait part des résultats de la théorie du N4 : 7 reçus sur 9 présentés. 4 MF2 étaient présents, dont Eric VIDAL qui représentait la CTR.
  - Gilles fait part de sa volonté d'initier une rencontre des encadrants du CODEP, qui se doit d'être festive.
  - Il est demandé à Bernard d'établir une liste si possible exhaustive des matériels du Codep pour les proposer aux Présidents de Club ou Commissions.

- **Rendez-vous, réunions :**
  - Réunion prévue :
    - Le 4 juin – Foncouverte - Réunion du comité directeur
  - Réunions à prévoir :
    - Réunion des responsables commissions du CODEP
    - Modification des statuts du CODEP

- **La prochaine réunion est fixée le 4 Juin 2013 à 19h30, 2, route de Bonneuil à Foncouverte 17100 (N-E de Saintes) .**

La séance est levée à 23h00.